



## Risques chimiques Mercure



- \* **Remplacer le mercure par un produit moins dangereux**
- \* **Réduire le contact, l'émission de poussières et de vapeurs**
  - Idéalement, placer le vibreur à amalgame sous un dispositif aspirant.
  - **Manipuler avec un porte-amalgame.** Condenser avec un fouloir non strié. Préférer le polissage avec brunissoir.
  - Travailler sous pulvérisation abondante d'eau avec aspiration haute vélocité (pas de fraisage, meulage, polissage à sec) .
  - Déposer avec des fraises jetables transmétal.
  - **Éliminer toute trace d'amalgame** sur les instruments avant stérilisation, les ensacher.
  - Placer le stérilisateur dans une pièce isolée, ventilée (idéalement sous dispositif aspirant). **Éviter d'inhaler** les vapeurs à l'ouverture de la porte du stérilisateur, **aérer**.
  - Limiter la température à 20°C.

### \* Gestion des déchets

- Les déchets d'amalgame (capsules, déchets secs, résidus du préfiltre) et les fraises jetables ne doivent pas être jetés dans la poubelle ordinaire !
- Stocker les déchets dans des **collecteurs adaptés** et agréés (étanches, stables, avec fermeture provisoire et étiquetage).
- **Refermer systématiquement** les collecteurs de déchets.
- Placer les collecteurs dans un endroit frais, correctement ventilé, à l'abri de la chaleur (idéalement sous dispositif aspirant).
- **Évacuer régulièrement les collecteurs.**

### \* Conception des locaux

- Sols et murs recouverts d'un matériau lisse et imperméable, facile à nettoyer, sans fissure ni joints poreux, pas de rideaux.
- Proscrire le chauffage par le sol, par air pulsé ou soufflant.
- Utiliser des dispositifs d'aspiration avec piégeage des vapeurs.

### \* Entretien des locaux

- Nettoyer quotidiennement avec serpillère humide (**pas d'aspirateur ordinaire**).
- **Aérer au moins 5 minutes toutes les heures.**
- Prévoir une procédure en cas de perte de mercure.

### \* Protection individuelle

- Informer et former le personnel (y compris femme de ménage).
- Respecter les règles d'hygiène (lavage fréquent des mains, y compris si port de gants, ne pas boire, manger, fumer sur le lieu de travail, vestiaires séparés).
- **Porter des gants jetables** (immédiatement changés si souillés !).
- **Porter un masque filtrant** FFP2 / FFP3, de préférence recouvert de charbon activé (ne protège pas complètement des vapeurs).

**En cas de grossesse :** prendre conseil le plus tôt possible auprès du médecin du travail.



## Risques chimiques Autres produits



- \* **Chercher à substituer les produits dangereux** (notamment cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) par des équivalents moins ou pas dangereux.
- \* **Demander aux fournisseurs les fiches de données de sécurité (FDS).** Les lire afin d'évaluer les risques (possibilité de demander l'aide du Service de Santé au Travail). Les actualiser régulièrement et les transmettre au médecin du travail.
- \* **Sensibiliser le personnel au risque chimique**, aux conditions de manipulation et aux moyens de prévention/protection.
- \* **Ventiler efficacement**
  - A minima mettre en place une VMC pour assurer le renouvellement de l'air.
  - Idéalement, mettre en place des dispositifs d'aspiration à la source.
- \* **Porter des équipements de protection individuels adaptés.**
  - Gants en nitrile norme EN374 pour la majorité des produits.
  - Gants en polyalcool vinylique (PVA) ou laminé de polyéthylène pour la manipulation des acrylates.
  - Lunettes de protection, vêtements de travail.
- \* **Préférer les produits de désinfection sous forme de lingettes plutôt que sous forme de spray.**
- \* **Penser à fermer les bacs de trempage, les poubelles.**



## Risques liés aux postures contraignantes

- \* **Bras en élévation sans appui, flexion et rotation du tronc et du cou, postures asymétriques, position statique**
  - Utiliser un siège adapté à l'activité (réglages hauteur et inclinaison, amortissement, 5 roulettes, avec ou sans dossier).
  - Régler correctement le fauteuil du patient.
  - Choisir du matériel léger, le positionner à proximité.
  - Changer souvent de position, alterner si possible les tâches debout et assise.



Février 2015



Service Interentreprises de Santé au Travail  
SIST 26/07  
Drôme Provençale—Ardèche Sud

# CABINETS DENTAIRES

## Conseils de prévention





## Risques liés aux rayonnements ionisants

### \* Eviter toute exposition inutile

- Interdire l'accès aux assistantes et aides dentaires lors de la prise des clichés radiographiques.
- Idéalement, positionner l'interrupteur à l'extérieur du cabinet de soin et faire sortir toutes les personnes.
- **Utiliser un angulateur.**
- Se placer à l'endroit où le niveau d'exposition au rayonnement diffusé est le plus faible.



Vert : zone favorable  
Orange : zone à éviter  
Rouge : zone fortement déconseillée  
(INRS ED4249)

### \* Désigner une Personne Compétence en Radioprotection (PCR)

Qui réalisera l'étude de poste de chaque catégorie de personnel et délimitera les zones surveillées (à matérialiser par panneau).

### \* Porter un dosimètre nominatif

- Pour tout le personnel travaillant en zone surveillée.
- A ranger à côté du dosimètre témoin (hors zone surveillée) lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Peut être complété par une bague dosimètre permettant de connaître la dose absorbée par les doigts.

### \* Fiches d'exposition et résultats dosimétriques

- S'assurer de la transmission au médecin du travail des fiches d'exposition et des résultats dosimétriques papier.
- S'enregistrer sur la base SISERI de l'IRSN.

### \* Contrôle des générateurs et contrôle d'ambiance

- Prévoir les vérifications des générateurs (contrôle interne tous les ans + contrôle externe tous les 5 ans).
- Organiser le relevé trimestriel des dosimètres d'ambiance.

### \* Formation et surveillance médicale

- Former à la radioprotection l'ensemble des personnes intervenant en zone surveillée (formation dispensée par la PCR).
- Prévoir une visite médicale du travail pour toutes les personnes susceptibles d'être exposées à des rayonnements ionisants, y compris le praticien libéral.

**En cas de grossesse :** prendre conseil le plus tôt possible auprès du médecin du travail.



## Risques liés aux rayonnements optiques artificiels



### \* Lampe à photopolymériser

- Ne pas enlever les protections sur la lampe, à défaut utiliser des lunettes de protection spécifiques.



### \* Laser

- Déterminer une zone contrôlée et balisée.
- Limiter la réflexion du faisceau (attention aux instruments métalliques et miroirs).
- Former, informer le personnel.
- Porter des lunettes protectrices adaptées à la longueur d'onde du laser (norme NF EN 207).
- *En cas d'incident ou d'accident d'exposition, un contrôle ophtalmologique s'impose dans les plus brefs délais.*



## Risques liés au bruit

### \* Turbine, détartreur, moteur d'aspiration, compresseur, , bac à ultrasons...

- Privilégier l'achat d'appareils moins bruyants.
- Eloigner / isoler les sources sonores ou s'en éloigner si possible.
- Maintenir les pièces à main en bon état.
- Insonoriser le local (plafond acoustique).
- Porter une protection auditive si nécessaire.



## Risques liés à l'ambiance lumineuse

### \* Eclairage par scialytique, micromoteur LED, éclairage dans les divers locaux

- Privilégier une intensité lumineuse la plus basse possible pour l'éclairage scialytique.
- Eviter les surfaces réfléchissantes.
- Prévoir un éclairage suffisant hors champ opératoire.



## Risques psychosociaux

- Prêter attention à l'environnement de travail (décoration, bruit, éclairage...).
- Former à la gestion des relations avec les patients « difficiles ».
- Optimiser les plannings, établir des fiches de postes.
- Favoriser de bonnes relations entre les collaborateurs (autonomie, reconnaissance, échanges...).



## Risques biologiques

### \* Aménagement des locaux

- Prévoir des pièces dédiées, avec des revêtements non poreux et facilement lessivables.

### \* Information/ Formation du personnel

#### \* Vaccinations

- Vérifier que l'ensemble du personnel exposé est à jour de ses vaccinations obligatoires (DTP, hépatite B).

#### \* Protocole AES (Accident Exposant au Sang)

- Etablir (et afficher) une procédure de conduite à tenir.
- Déclarer chaque accident en accident du travail. Prévenir le médecin du travail.

#### \* Respect des règles d'hygiène et d'asepsie préconisées en dentisterie

- Laver et désinfecter les mains. Prévoir un lavabo à commande non manuelle et des essuie-mains à usage unique.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces.
- Nettoyer, désinfecter et stériliser le matériel non jetable (angulateur, canule, fraise, fouloir, miroir, porte-empreinte...).
- Préparer le patient (bains de bouche antiseptiques, digue...).
- Contrôler le stérilisateur.
- Contrôler la qualité de l'eau (purge, filtre).

#### \* Manipulation des instruments piquants, coupants, tranchants

- **Ne jamais recapuchonner manuellement les aiguilles.** Utiliser des aiguilles à coulisse ou éventuellement un recapuchonneur.
- Ne pas désadapter à la main les aiguilles des seringues.
- Jeter immédiatement sans manipulation les aiguilles et autres instruments piquants ou coupants dans un **collecteur adapté** (avec encoche pour les aiguilles) ou un incinérateur, placé au plus près de la zone de soins.

#### \* Port d'équipements de protection

- Porter des vêtements de travail, régulièrement lavés.
- Porter des gants (norme EN 455 ou 374), de préférence en nitrile non poudrés. Les changer fréquemment.
- Porter des lunettes de protection larges munies d'un retour sur les côtés ou une visière adaptable sur les lunettes de vue.
- Porter un masque FFP2 (norme EN 149) ou à défaut, un masque chirurgical de type IIR.

#### \* Gestion des déchets

- Jeter les déchets mous, le matériel ayant été en contact avec le patient (protège-salive, bavette...), les masques dans des **emballages adaptés et spécifiques DASRI** (poubelle jaune).
- Jeter les objets piquants, coupants, tranchants (aiguille, lame de bistouri...) dans des boîtes spécifiques OPCT.
- Respecter la périodicité d'évacuation de collecte.